



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **10 décembre 2018**

Délibération n° 2018-3207

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Rapport des délégataires de services publics - Activité d'exploitation de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Rillieux la Pape par la société Valorly - Exercice 2017**

service : **Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public**

**Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Claisse**

**Président : Monsieur David Kimelfeld**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 20 novembre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 12 décembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Basdereff, Beauteemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, M. Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Crimier), Bernard (pouvoir à M. Sannino), Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Barret (pouvoir à M. Cohen), Mme Berra (pouvoir à Mme Nachury), MM. Denis (pouvoir à Mme Frier), Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

**Conseil du 10 décembre 2018****Délibération n° 2018-3207**

commission principale :	proximité, environnement et agriculture
objet :	<b>Rapport des délégataires de services publics - Activité d'exploitation de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Rillieux la Pape par la société Valorly - Exercice 2017</b>
service :	Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 15 novembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise les modalités de compte-rendu des rapports des délégataires de services publics et dispose qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

L'article L 1413-1 du CGCT dispose que la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) doit examiner ces rapports chaque année.

L'usine d'incinération des ordures ménagères de Rillieux la Pape est gérée dans le cadre d'un contrat de concession qui prévoit la construction, l'exploitation et le renouvellement de l'ensemble des ouvrages réalisés, confié à la société Valorly. Ce contrat est conclu pour une durée de 30 ans. Son terme est le 30 juin 2019.

Le rapport du délégataire présenté à la Métropole de Lyon, au titre de l'exercice 2017, comprend les comptes relatifs à l'exécution de la délégation de service public et un rapport d'activités et de qualité de service, intégrant les engagements environnementaux et la politique de développement durable du délégataire.

Après une année 2016 de référence en matière de disponibilité et de valorisation énergétique, l'exercice 2017 a maintenu un niveau satisfaisant de fonctionnement jusqu'en avril. Le 17 avril 2017, l'usine a subi une explosion au niveau de la partie basse de la trémie d'alimentation de la ligne 2 pénalisant le fonctionnement d'une partie de l'usine pendant 7 semaines.

Sur l'ensemble de l'année 2017, Valorly a pris en charge 149 321 tonnes de déchets, conformément à l'avenant n° 12, dont 137 725 tonnes incinérées à l'usine, et 11 595 tonnes ont été détournées aux frais du délégataire pour être traitées sur des filières externes. Le taux de disponibilité cumulé des 2 lignes atteint 84 % (14 700 heures réalisées sur 17 500 possibles).

Le tableau ci-après présente, avec un éclairage rétrospectif sur 3 exercices, les principaux indicateurs d'activité et financiers de l'exercice 2017 :

Libellé		2015	2016	2017	Variation 2016-2017	
					en %	tendance
indicateurs d'activité	tonnage traité	145 693	145 714	149 321	+ 2	↗
	<i>dont incinéré</i>	141 478	145 714	137 725	- 5	↘
	<i>dont détourné</i>	4 215	0	11 595	n/a	
	chaleur commercialisée (MWh)	66 995	83 341	84 892	+ 2	↗
	production électrique (MWh)	43 182	43 769	35 861	- 18	↘

Libellé		2015	2016	2017	Variation 2016-2017	
					en %	tendance
indicateurs financiers (en k€)	chiffre d'affaires	15 724	15 745	15 741	0	→
	charges d'exploitation	20 839	17 294	16 225	- 6	↘
	résultat net	- 1 656	447	1 825	+ 270	↗

Le taux de performance énergétique en 2017 s'établit à 66 %, en deçà de celle affichée en 2016 (70,6 %). La baisse de production électrique est due à une maintenance majeure du groupe turbo-alternateur (GTA), à réaliser tous les 3 ans, qui a affecté sa durée de fonctionnement annuelle.

Au plan financier, le chiffre d'affaires est stable, l'augmentation des tonnages traités étant compensés par la baisse de la refacturation des mâchefers et de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP). La baisse des dépenses d'exploitation s'explique par l'arrêt de la ligne 2 suite à l'incident du 17 avril, et la baisse des dépenses de gros entretien renouvellement (GER). Le coût financier du sinistre a été évalué à 1 673 k€, le remboursement de l'assurance a été acté à 1 339 k€.

Le délégataire poursuit son programme de GER. Le montant validé des dépenses pour 2017 s'élève à 2 800 k€. Les dépenses les plus importantes ont concerné les travaux sur le GTA, le traitement des fumées, les chaudières et les fours.

L'usine d'incinération compte un effectif total de 40 personnes affectées à temps plein, plus 3 alternants. Les charges de personnels sont en augmentation de 3 % liée à l'ancienneté et aux négociations annuelles.

Le résultat net s'élève à 1 826 k€ pour 2017. La rentabilité de l'usine demeure positive, la profitabilité moyenne sur la durée du contrat s'élève à 1,2 % après impôt sur les sociétés (en euros courants).

Le rapport du délégataire a été soumis pour avis à la séance plénière de la CCSPL du 18 octobre 2018. Il appartient donc au Conseil de la Métropole de l'examiner pour en prendre acte ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de la CCSPL comme ci-après annexé ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

#### DELIBERE

**Prend acte** du rapport 2017 produit par la société Valorly au titre de la délégation de service public pour l'activité d'exploitation de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Rillieux la Pape.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 12 décembre 2018.**